Envoyé en préfecture le 21/09/2017

Reçu en préfecture le 21/09/2017

Affiché le **25 SEP 2017** ID : 083-218300424-20170914-2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres:

En exercice: 32

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation: 05/09/2017

Date d'affichage: 07/09/2017

de la Commune de COGOLIN Séance du jeudi 14 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le 14 septembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS: Éric MASSON - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT- René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER-Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Patricia PENCHENAT - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

<u>POUVOIRS</u>: Audrey TROIN à Margaret LOVERA/ Monique LEBLANC à Aimé GARNIER / - Christelle DUVERNET à Marc Etienne LANSADE / Renée FALCO à Régine RINAUDO / Michel BERTIN à Eric MASSON / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Rémy FELIX

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Le Basket club de Cogolin a organisé le 26 mai dernier un spectacle de basket acrobatique.

Afin de permettre de financer ces frais, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle de la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association « Basket Club de Cogolin » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € (mille cinq cent euros) pour l'exercice 2017.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « Basket Club de Cogolin » pour l'année 2017 d'un montant de 1 500 € ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITÉ.

Le Maire.

Marc Étienne LANSADE

N° 2017/090

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BASKET CLUB COGOLIN